

# EXTRA DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt cinq  
Présents : 11 Le 9 septembre à 20 heures  
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT  
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher  
LATAPY, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

**Étaient présents** : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M. Guillaume JOLLES, Mme LUSSAC Fanny, Mme Frédérique MONIER, Mme Marie-Françoise VIDEAU

**Secrétaire de séance** : Mme LUSSAC Fanny

### **OBJET : 2025- 020 RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) SFR**

Selon le DECRET n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées par les articles L.45-1, L47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques,  
Selon la permission de voirie accordée par la commune de SAINT LOUBERT en date du 14 Février 2022,  
La commune de SAINT-LOUBERT peut demander le versement de redevances au réseau SFR.

Le calcul de la redevance se fait en fonction du mètre linéaire et d'un coefficient applicable chaque année :

	Artères en ml	Montant €/ml	Total
2025	16 720	0.04865	813,43 €
TOTAL A DEMANDER			813,43 €

### **Vote :**

Pour : 11/11  
Contre : 00/11  
Abstention : 00/11

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 9 septembre 2025.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,  
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance  
Mme LUSSAC Fanny

